

Le 6 septembre 2016.

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, mardi le 6 septembre 2016, à 19h45, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Nancy Delisle, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween

Madame Lise Nolette est absente.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme France Mc Sween ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour, avec quelques changements concernant les points 19 à 22.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Pascal Paquette et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

Les élus ayant tous reçu une copie des procès-verbaux du 8 et du 9 août 2016, on en dispense la lecture et on passe à leur adoption.

Nous avons reçu :	taxes	6 690,67 \$	remb. fact.	56,25
	Internet	896,10	sub. SSJB	425,00
	MRC patrimoine	1 275,00	amende	200,00
	Mutation	550,00	sablière	631,68
	Permis	230,00	photocopies	20,80

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir d'une liste préparée par la secrétaire :

Salaire des élus	3 ^e versement	6 052,28 \$
Régie inter des Trois Monts	3 ^e versement	5 045,09
Financière Banque Nationale	2 ^e versement emprunt usine	2 536,88
Gaudreau Environnement	matériaux secs nettoyage barrage	649,74
Gaétan Chabot enr.	Vernissage plancher c.c.	1 117,56
RC Novation	alignement radio internet	68,99
Comité développement	paniers cadeaux	155,00
Entrepôt produits bureau	encre couleur	564,53
Signalisation Lévis	panneaux stationnement + borne sèche	232,83
Rogers		73,52
Télébec	usine	95,42
Buropro Citation	papeterie (18,38 \$ repayé com.)	45,62
Christiane Leblanc	inc. 1 sem. Vacances	1 797,92
Receveur Général Canada		886,24
Mario St-Cyr	all. Dép.	300,00
Gilles Leblanc	c.c. août	100,00
Comité Récréatif	2 ^e vers. sub.	3 000,00
Régie des alcools	permis act. Coop. 18 sept. + inauguration	87,00
Mirabau	drapeau	60,99
Gesterra	prod. Rapport collecte sélective	143,72
Excavation Grégoire Garneau	nivelage après fortes pluies	1 667,14
Excavation Marquis Tardif	gravier	1 575,99
RC Novation	fact. + surveillance internet	465,65
Groupe Environex	subs. Inorganique annuel	298,94
Coop. Ham-Nord	usine	136,66
....	réparation tables pique-nique	40,76
Editions FD	mise à jour code	94,50
Brico Béton Vibré	loc. mach. réparation chemin	372,72
Postes Canada	circulaires	28,91
Inscription loisirs Victoriaville	3 enfants, 1 adulte	1 327,41
Revenu Québec	correction impôt	404,22
Sogetel	c.c.	69,89
....	garage	33,30
....	bureau	71,20
....	internet	413,91
Hydro Québec	éclairage	224,05
Buropro Citation	encre + livre cadeau (repayé com. dév.)	133,76
Carrière Sts-Marthys	réparation chemin	250,21
Mario St-Cyr	aspirateur garage	89,68
Benoit Paquette	inspection Bionest (repayé)	270,89
Hydro Québec	caserne	40,59
....	usine	805,32
....	terrain jeux	81,22
....	centre communautaire	313,21
....	garage	168,08
Gesterra	traitement matières août	1 502,79
....	transport septembre	3 446,34
	Total	<u>37 340,67 \$</u>

Salaires des employés : 6 543,91 \$

Travaux TECQ :

Pavage Préfontaine	approche de ponts	28 092,76 \$
....	réparation village	4 409,29
Techni-Consultant	collaborateur suivi programme voirie	2 707,66
	Total	<u>35 209,71 \$</u>

01-09-16 SOUMISSIONS JEUX D'EAU

Suite au rapport des chargées de projet suite à l'ouverture des soumissions le 1^{er} septembre 2016, il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Jambette de Lévis pour faire l'installation des jeux d'eau, au coût de 54 854 \$ plus les taxes, pour la phase 1 du projet, tel que décrit dans les documents que les élus ont reçus. Le conseil confirme également l'option 2 concernant l'emplacement sur le terrain de jeux, de même qu'on est d'accord pour ajouter le maximum de petits jets de sol pour faire un mur d'eau. On fera à l'interne le creusage pour la tuyauterie et l'électricité, de même que la modification d'un équipement de jeu (petit théâtre) afin d'installer l'équipement requis pour faire fonctionner le tout, si cela est possible.

On avait demandé d'enlever un poteau de lumière au terrain de jeux avant qu'il ne tombe, l'employé municipal devrait le faire bientôt.

02-09-16 RÉOLUTION D'APPUI PROJET QADA

Il est proposé par M Pascal Paquette, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le projet du Club de l'âge d'or de Notre-Dame-de-Ham déposé au programme Québec ami des Aînés (QADA). La municipalité contribuera à ce projet au moyen de prêt de salle et d'équipement pour une contribution de 2 670 \$. Ce projet permettra de rapprocher les générations et favorisera les échanges. Une communauté en santé se doit d'intégrer les aînés et de faire la promotion des savoirs.

03-09-16 BUDGET INAUGURATION GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de voter un budget de 400 \$ pour l'inauguration du garage municipal, qui aura lieu le 18 septembre à 15 heures, après l'évènement de *Culture et saveur* à la Coop. On fera l'envoi des invitations officielles cette semaine et l'envoi d'une circulaire dans la municipalité également.

Règlement numéro 381, modifiant le règlement numéro 357 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

ATTENDU que la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1)*;

ATTENDU que la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique est entrée en vigueur le 10 juin 2016;

ATTENDU que cette loi modifie la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller M. Guy Hudon qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 8 août 2016;

ATTENDU qu'un avis public a été publié le 17 août 2016, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

ATTENDU que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanne Allard
Secondé par M. Jean-Luc Lavigne
Et résolu à l'unanimité des conseillers de décréter ce qui suit :

Article 1

Le règlement numéro 357 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est modifié en ajoutant après l'article 6 l'article suivant :

6.1 Activité de financement

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ses employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévue à l'article 7 du présent Code et à l'article 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, dir. gén. Sec. Très.

Règlement numéro 382, modifiant le règlement numéro 345 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

ATTENDU que la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1)*;

ATTENDU que la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique est entrée en vigueur le 10 juin 2016;

ATTENDU que cette loi modifie la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Mme Nancy Delisle, qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 8 août 2016;

ATTENDU qu'un avis public a été publié le 17 août 2016, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

ATTENDU que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Hudon
Secondé par Mme Nancy Delisle
Et résolu à l'unanimité des conseillers de décréter ce qui suit :

Article 1

Le règlement numéro 345 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est modifié en ajoutant après l'article 6 l'article suivant :

6.1 Activité de financement

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, dir. gén. Sec. Très.

04-09-16

RÉSOLUTION TRAVAUX VOIRIE RANG 10

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham informe le Canton de Ham-Nord que, suite à leur demande contenue dans la résolution 2016-08-142, nous sommes d'accord pour payer 50% des coûts à partir de 2017 pour le rechargement de pierre concassée 0-¾ de Sts-Martyrs (et non du gravier comme déjà mentionné), à l'extrémité du rang 10, sur environ 700 mètres, **excluant le pont**, de même que pour le nivelage suite à du rechargement seulement. Le Canton de Ham-Nord devra consulter notre inspecteur de voirie **en tout temps** avant de faire des travaux et présenter les factures justificatives correspondantes pour la réclamation des taxes en vigueur.

05-09-16

RÉSOLUTION D'APPUI SENTIERS ÉQUESTRES AUX MILLE COLLINES

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande des Sentiers équestres aux mille collines aux fins d'installer de la signalisation dans les deux sens de la circulation, informant de la présence de chevaux sur le chemin public.

Etude couverture internet et cellulaire : à suivre avec la phase 2 de la MRC d'Arthabaska.

Sondage de la MRC sur les problématiques majeures liées aux cours d'eau sur le territoire afin d'envisager des solutions collectives applicables, la directrice générale l'a rempli au meilleur de sa connaissance.

Suivi Copernic pour connaître la situation des installations septiques durant le mois de septembre, dans le périmètre urbain et au domaine des Vacanciers : une lettre sera envoyée par la municipalité pour avertir les propriétaires de la visite des représentants de Copernic afin de compléter leur étude, à partir du 12 septembre.

06-09-16 RÉOLUTION MANDAT ÉTUDE ZONES INONDABLES

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager M. David Lafontaine de Techni-Consultant à titre d'assistant technique afin de mandater une firme pour délimiter les zones inondables entre le 1^{er} rang sud et le 2^e rang sud afin de préserver l'intégrité des installations existantes au niveau du captage des eaux usées et l'assainissement individuel du secteur de la rue des Peupliers. Le coût forfaitaire proposé est de 2 950 \$ plus les taxes, admissible au programme de la TECQ.

Grand rendez-vous des partenaires du développement social 2016, à Victoriaville, 6 octobre prochain, les chargées de projet iront faire part des projets et réalisations de la municipalité.

Travaux sur l'ancien barrage sur la rivière Moras : informations envoyées au ministère Environnement ainsi qu'au centre hydrique du Québec que le barrage X0002188 n'est plus.

Lettre de remerciement des Sentiers équestres aux mille collines pour la commandite versée par la municipalité.

La MRC a reçu une lettre du ministère Sécurité publique, à l'effet qu'il y a des manquements au schéma de couverture de risque. Pour notre municipalité, une autre borne sèche pourrait être faite prochainement, à suivre.

Étude LIDAR pour connaître l'état de la sablière du rang 1 sud et la ligne des hautes eaux : on attend la réponse de M. Serge Leblanc pour savoir si la sablière restera encore en opération dans les prochaines années et s'il est prêt à payer la moitié de coûts de l'étude.

07-09-16 RÉOLUTION ACHAT SEL À GLACE

Sel Frigon : 87,50 \$ tm Calco : 94,00 \$ tm Sel Warwick 84,00 \$ tm

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à une demande de prix, la municipalité fera l'achat de sel à glace, quantité environ 37 tonnes au prix de 84 \$ la tonne, chez Sel Warwick, livraison au garage municipal, pour être mêler avec le sable cette semaine.

Rencontre environnement favorable et saine habitude de vie, avec les élus et le personnel des municipalités environnantes, lundi 19 septembre, 13h30.

08-09-16 RÉOLUTION CONSEILLERS JURIDIQUES 2017

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du

cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, selon les termes de l'offre du 29 août 2016.

09-09-16 RÉOLUTION TRAVAUX PONCEAUX RANG 2 SUD

Suite à l'inspection qui a été faite le 9 août, au 80 rang 2 sud, concernant le remplacement d'un ponceau, il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le propriétaire remplace son ponceau de ciment et que la municipalité paiera la moitié des coûts pour ce faire, sur réception de la facture. On fera signer une approbation des travaux avant et après par le citoyen concerné.

La balade gourmande se tiendra les 1-2 et 8-9 octobre prochain dans la région.

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Jean-Luc Lavigne pro-maire pour les mois d'octobre, novembre, décembre 2016.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire les transferts de fonds suivants :

- Vernissage du plancher au poste entretien c.c.
- Panneau circulation au poste immatriculation

10-09-16 VENTE TABLES DE PIQUE-NIQUE

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de vendre une vingtaine de tables de pique-nique à la ville de Warwick, au coût d'au moins 50 \$ chacune, considérant l'utilisation que la municipalité peut en faire maintenant, la place pour les remiser et la manœuvre pour ce faire.

La secrétaire a remis aux élus un résumé des travaux sur le programme de voirie municipale AIRRL pour l'été 2016. Nous procéderons à la reddition de comptes aussitôt que possible.

On nous informe que les travaux de restauration d'une bande riveraine, conformément aux exigences de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, peut faire partie du crédit d'impôt Rénovert pour les propriétaires concernés.

Les 18 et 24 septembre prochain, entrée gratuite pour les résidents de la MRC d'Arthabaska au Parc Marie-Victorin de Kingsey Falls, au bénéfice de la Sécurité alimentaire des Bois-Francs ; apportez une denrée alimentaire non périssable.

Les mises en demeure de notre service juridique pour le suivi du défaut de fabrication de la dalle de ciment de l'abri à sable ont été envoyées ce jour aux personnes concernées (ingénieur et contracteur). Une solution devra être proposée suite à une visite dans les 10 jours.

Nouveau fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) est maintenant en vigueur, sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales. On verra si on peut en profiter plus tard.

Sondage de la MRC, pour savoir si les inspecteurs des municipalités ont les outils nécessaires pour appliquer et faire respecter la réglementation sur les bandes riveraines, la directrice générale a rempli le sondage au meilleur de sa connaissance.

Demande du min. environnement pour connaître l'état de situation sur les développements domiciliaires sans services ou partiellement desservis : on répondra au questionnaire au meilleur de notre connaissance avec l'inspecteur municipal.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (21h20).

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard
Seconder par Mme Nancy Delisle

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et sec. très.

